

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT

Directeur adjoint de la Direction Commune entre le CDTPI et le FAAH de Neuvic-Entier et d'Ambazac, délégué à l'EANM du CDTPI et au FAAH (Foyer d'Accueil pour Adultes Handicapés) de Neuvic-Entier et d'Ambazac

CORPS DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Cotation de la part fonctions de la PFR :

Classe normale 2.6 + 0.2 – Hors classe 2.7 + 0.2

I – INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT

Nom et raison sociale de l'établissement :

Centre Départemental de Travail Protégé d'Isle (CDTPI) en Direction commune avec le FAAH

Adresse complète :

CDTPI :

Siège social : 18/20 Avenue des Bayles – 87170 ISLE

FAAH :

Siège social : 4 rue Georges Magnane – 87130 NEUVIC-ENTIER

Adresse site internet :

www.cdtpi.fr

Type d'établissement :

EHPAD ☐

Centre hospitalier ☐

Etablissement pour adultes en situation de handicap X

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (un site situé à Neuvic-Entier et un second site situé à Ambazac)

Etablissement pour enfants en situation de handicap ☐

(À préciser ex : IME, IMPRO, etc.)

Foyer de l'enfance ☐

(À préciser : autonome ☐

non autonome ☐)

Etablissement à vocation sociale ☐

(À préciser ex : CHR, CADA etc.)

Direction commune ou autres coopérations (indiquer les établissements liés par convention, et les projets de regroupement):

Direction commune entre le Centre Départemental de Travail Protégé d'Isle et le Foyer d'Accueil pour Adultes Handicapés de Neuvic-Entier et Ambazac.

Personnels présents au sein de l'établissement – FAAH :

Effectif global : 88.50 ETP

Dont :

- Encadrement – Direction : 5.20 ETP
- Personnels administratifs : 4 ETP
- Personnels techniques/services généraux : 20 ETP
- Personnels soignants : 4.60 ETP
- Personnels socio-éducatifs : 55 ETP.

Personnels présents au sein de l'établissement – EANM CDTPI :

Effectif global : 29.13 ETP

Dont :

- Encadrement – Direction : 2.20 ETP
- Personnels administratifs : 1.80 ETP
- Personnels techniques/services généraux : 1 ETP
- Personnels soignants : 0.50 ETP
- Personnels socio-éducatifs : 23.60 ETP.

(Joindre un organigramme succinct du personnel)

II – PRESENTATION DU POSTE

Intitulé du poste et missions attachées à ce poste :

Directeur adjoint de la Direction Commune entre le CDTPI et le FAAH de Neuvic-Entier et d'Ambazac, délégué à l'EANM du CDTPI et au FAAH (Foyer d'Accueil pour Adultes Handicapés) de Neuvic-Entier et d'Ambazac

Missions :

1. **Assurer, en relation directe avec les Chefs de service le bon fonctionnement des services du FAAH :**
 - Suivi de l'activité des chefs de service ;
 - Suivi de la cohérence entre les différents sites du FAAH ;
 - S'assurer de l'effectivité des droits et obligations des usagers (admissions, mise en œuvre des outils de la loi de 2002, suivi des situations particulières).
2. **Participer à la gestion administrative de l'établissement en lien avec la Directrice adjointe en charge des services administratifs et logistiques :**
 - Suivi d'outils de gestion dans les domaines des ressources humaines, de la qualité ;
 - Assurer le suivi des affaires courantes du FAAH.
3. **Participation à la définition et à la mise en œuvre d'objectifs stratégiques :**
 - Participation au Comité de Direction commune ;
 - Pilotage de groupes de travail et de commissions ;
 - Participation à l'élaboration de documents stratégiques (projet d'établissement, CPOM...) ;
 - Conduite de projets et de dossiers stratégiques en lien avec le Chef d'établissement ;
 - Représentation de la Direction dans le cadre de partenariats définis.

Position dans l'organigramme de direction :

Le Directeur adjoint, délégué à la gestion des EANM du CDTPI et du FAAH de Neuvic-Entier et d'Ambazac exerce ses fonctions dans le cadre de la Direction Commune entre le CDTPI et le Foyer d'Accueil pour Adultes Handicapés (FAAH) de Neuvic-Entier et d'Ambazac.

Sa délégation de signature couvre l'ensemble des prérogatives du directeur dont il assure la suppléance en cas d'absence.

Annexe 2

Relations hiérarchiques :

- Responsable hiérarchique direct : Le Directeur de la Direction Commune ;
- Relations hiérarchiques Directes : Chefs de service éducatifs.

Relations fonctionnelles :

- Les Directeurs adjoints du CDTPI.

Le Directeur adjoint, délégué au FAAH est recruté sur la Direction Commune du CDTPI et du FAAH de Neuvic-Entier et d'Ambazac et est basé au siège administratif du FAAH à Neuvic-Entier et partage son temps avec les sites d'Ambazac, Isle et Glandon.

Le Directeur adjoint délégué est amené à travailler sur des sujets et dossiers transversaux dans le cadre de la Direction commune avec le CDTPI.

Expérience professionnelle appréciée :

Connaissances particulières requises/prévues :

Compétences professionnelles requises/prévues :

Autres informations pratiques concernant le poste (ex : poste faisant actuellement l'objet d'un intérim, absence de logement de fonction, etc.) :

Permis B obligatoire.

III - ORGANISATION DES ENTRETIENS DE RECRUTEMENT

Personne(s) à contacter (nom, prénom, tél [ligne directe], portable, E Mail)

Madame Lydie BANOS – Directrice par intérim du CDTPI et du FAAH – 05.55.49.10.00 – lydie.banos@dimep87.fr

Renseignements relatifs aux modalités d'accès à l'établissement :

Joindre un plan de situation de l'établissement si disponible et coordonnées GPS si connues

Par la route :
Autoroute A20

Par le train :
Ligne Paris-Toulouse